



Bulletin d'inscription – Contrat simplifié de Formation Professionnelle

Articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du Travail
Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive



Bulletin à retourner à :
FRSEA Occitanie
Chemin de Borde Rouge – BP 22107
31321 Castanet-Tolosan
formation.frsea.occitanie@reseaufrsea.fr
Avant le 24 septembre 2021



Je soussigné (e) :

Nom, Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Tél : Portable :
E-mail :
Nom de la société :
Production principale :

Cochez votre statut professionnel :

- Exploitant agricole Conjoint collaborateur cotisant MSA
 Aide familial En parcours à l'installation (PPP)
 Cotisant de solidarité Salarié agricole
 Autres (préciser)

Je m'inscris à la formation intitulée :

Convention Collective Nationale : l'appliquer pour accroître sa compétitivité

Durée : 1 jour (7h)

Date : 06/10/2021

Lieu : 490 av. Jean-Jaurès - BP 199 - 46004 CAHORS Cedex 9

- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et m'engage à suivre l'ensemble du parcours de formation tel que décrit sur le programme.

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et administratif du service formation de la FRSEA Occitanie.

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données, que vous pouvez exercer en écrivant à : formation.frsea.occitanie@reseaufrsea.fr.

Convention Collective Nationale L'appliquer pour accroître sa compétitivité

INFOS PRATIQUES

Durée : 1 jour (7h)

Horaires : 9h à 17h

Date : 06/10/2021

Lieu : FDSEA 46

490 av. Jean-Jaurès
BP 199
46004 CAHORS Cedex 9

Tél : 05.65.23.22.60

Prérequis : aucun

Coût :

*Prise en charge par VIVEA pour les personnes cotisantes : 189 €

*Reste à votre charge : 0 €

Pour les autres statuts nous consulter.

Chèque de caution de 20 € (à l'ordre de la FRSEA Occitanie).

Formatrices :

Myriam ROBINET, chargée de mission Emploi
Sandra COUDREAU, juriste en droit social

Situation de handicap :

Si besoin, contactez la référente handicap FRSEA Occitanie afin d'étudier ensemble les adaptations à mettre en œuvre.

OBJECTIF GENERAL

Mettre en œuvre les nouvelles dispositions issues de la convention collective nationale.

CONTENU DE LA FORMATION

- Comprendre la nouvelle convention collective nationale ;
- S'approprier la nouvelle classification des emplois et ses incidences ;
- Appliquer la nouvelle classification des emplois aux salariés de son entreprise ;
- Maîtriser les autres apports de la convention collective nationale ;
- Maîtriser les principales notions de la convention collective nationale pour une application concrète en entreprise.

METHODES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique.

VALIDATION DES ACQUIS

Evaluation des acquis lors des mises en pratique et du tour de table oral en fin de journée.

CONTACTS

Infos et Inscription
Assistante Formation & Qualité

Sandrine CALVAYRAC

formation.frsea.occitanie@reseaufrsea.fr

05.61.75.41.80

Responsable Formation
Référente handicap

Fatou CASTAGNE

fatou.castagne.occitanie@reseaufrsea.fr

06.72.06.84.40



Organisme de formation pour adultes

97 % des stagiaires ayant suivi une formation CCN avec la FRSEA Occitanie en partenariat avec les FDSEA en 2020 ont été très satisfaits (note comprise entre 15 et 20/20)

Aide au remplacement :

Vous pouvez bénéficier d'une aide au remplacement à condition d'avoir recours à une association de remplacement dans les 90 jours après la date de votre participation à chaque journée de formation.

Qui peut vous remplacer ?

- Un agent du Service de Remplacement,
- Ou une personne majeure choisie par vous-même.

Quand le remplacement peut-il se faire ?

- Les jours pendant lesquels se déroule la formation
- Ou dans les 3 mois qui suivent la fin de la formation

A qui demander ?

- Au Service de Remplacement du Lot (Maison de l'Agriculture à Cahors)
Tél : 05.65.23.22.68 E-mail : sra46@wanadoo.fr
L'obligation de traiter avec le Service de Remplacement en Agriculture existe pour l'aide au remplacement.

Quel est le montant de l'aide en 2021 ?

- 105€ par jour (financement CASDAR) qui seront déduit du coût de 155€/jour (base janvier 2021).

Un plafond en nombre de jours

- 30 jours par an pour les personnes de moins de 40 ans.
- 20 jours par an pour les personnes de plus de 40 ans.

Comment cela se passe ?

- 1) **Etape 1** : à la fin de la formation, l'organisme de formation vous fournit une « attestation de présence » pour la formation.
- 2) **Etape 2** : vous transmettez une copie de l'attestation de présence au Service de Remplacement.
- 3) **Etape 3** : le Service de Remplacement vous facture le coût du remplacement déduction faite de l'aide.

**L'aide au remplacement et le
crédit d'impôt sont cumulables**

Crédit d'impôt :

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt si vous êtes chef d'entreprise et relevez du régime d'imposition sur les bénéficiaires agricoles ou les sociétés.

Qui peut en bénéficier ?

- Les chefs d'exploitation au régime réel d'imposition

Quel est le montant en 2021 ?

- 71,75 € par jour (7 heures de formation X 10,25 €/heure de SMIC)
- Plafonné à 40 heures/an et par exploitant.
- Le crédit d'impôt n'est pas lié au prix de la formation, il existe aussi les formations gratuites.

Comment faire pour l'obtenir ?

- Conserver les attestations de présence délivrées par l'organisme de formation et transmettre les copies au comptable lors de la déclaration de revenus faite l'année suivante.

A retourner avec le bulletin d'inscription et les conditions générales de vente signées

Les informations recueillies grâce à ce questionnaire permettront aux formateurs d'adapter leur approche pédagogique afin de répondre au mieux à vos attentes et vos besoins.

1. Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ? OUI NON

Si oui, quand et avec quel organisme ?

2. Pourquoi souhaitez-vous participer à cette formation ? (besoins)

3. Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette formation ?

4. Y a-t-il une question précise que vous aimeriez poser aux formatrices avant le démarrage de la session ?

5. Avez-vous déjà lu des articles, notes ou éléments techniques sur la nouvelle convention collective nationale ? OUI NON

Si oui, lesquels ?

6. Avez-vous déjà envisagé les changements que la nouvelle convention collective pourrait impliquer sur votre exploitation ? OUI NON

Si oui, lesquels ?

7. Avez-vous déjà tenté de mettre en place des adaptations sur votre exploitation qui tiennent compte de cette nouvelle convention collective nationale ? OUI NON

Si oui, lesquelles ?

9. Etes-vous en situation de handicap qui nécessiterait toute forme d'adaptation ?

OUI NON

Si oui, vous serez recontacté par notre Référente Handicap.

10. Avez-vous besoin d'une adaptation au regard d'une problématique de santé ?

OUI NON

Si oui, vous serez recontacté.

11. Combien de salariés employez-vous ? Parmi eux, combien sont en CDD et CDI ?